

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Abbeville
DOUDELAINVILLE - Commune

Délibération N° DE_013_2025

OBJET :
CREATION D UN BLASON COMMUNAL

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée convoquée le 05 septembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en MAIRIE, sous la présidence de Rémy BOUTROY.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (10) : Rémy BOUTROY, Yvonne THIEBAUT, Céline BOULAIN, Corinne CHARLEY, Stéphane SALLE, Franck CAVILLON, Sylviane MONTCHARMONT, Benoît CARPENTIER-HAUTEFEUILLE, LOIC FOURNIER, ANNIE CHRISTINE NIQUET

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): JIMMY MACQUET

Secrétaire de séance : Yvonne THIEBAUT

Objet : CREATION D UN BLASON COMMUNAL

M le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Doudelainville ne possède pas à ce jour de blason municipal.

M le maire fait savoir au conseil municipal que la loi du 5 avril 1884 accorde aux communes la souveraineté en matière d'armoiries et stipule : "*La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale.*" La description de ce blason figure au texte de la délibération et constitue la description officielle de ces armoiries. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

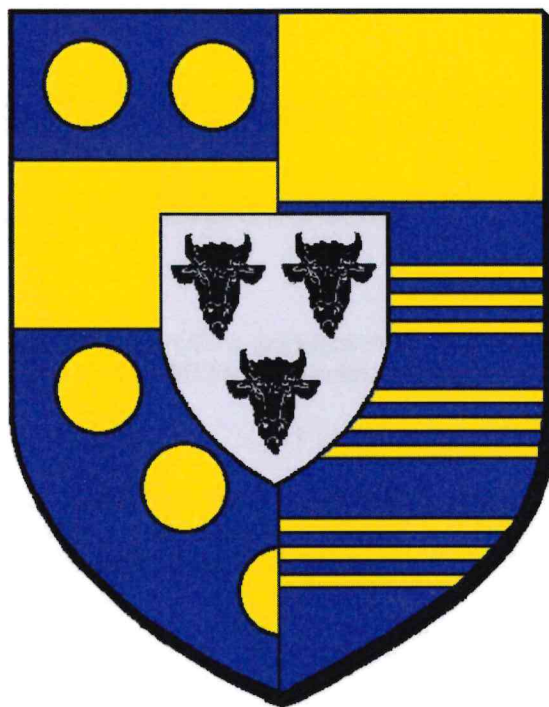
Une étude a été réalisée à la demande de la commune, bénévolement, par Jacques Dulphy, passionné d'héraldique et d'histoire locale, et déjà auteur de nombreux blasons municipaux, notamment dans le département de la Somme. M. le Maire présente la maquette du blason envisagé et communique la description héraldique suivante :

Mi-parti : au premier d'azur à la fasce haussée d'or, accompagnée de dix besants du même, 4 rangés en chef et 6 en pointe, 3, 2 et 1 ; au second d'azur à trois tierces d'or, au chef d'or plain ; sur le tout : d'argent à trois rencontres de bœufs de sable.

Explication du blason :

La commune pourrait relever les armes des De Crésecques, seigneurs du lieu, associées à celles des De Monthomer. D'ailleurs, un blason en pierre très abîmé est toujours visible sur le côté de la porte d'entrée, avec les armes d'alliance d'Oudart de Monthomer (mort en 1609) et celles de son épouse Catherine de Crésecques. Le mariage fut célébré en 1579. Sur cette sculpture, sans doute

martelée à la Révolution, intégrée à une maçonnerie de briques, les armes d'alliance sont représentées accolées. L'écu sur le tout est aux armes des De Morgan, derniers seigneurs de l'endroit.



Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique et avoir examiné la maquette, le conseil municipal approuve le blason qui constituera désormais le symbole de la commune et décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.

Résultats du vote :

Pour : 10

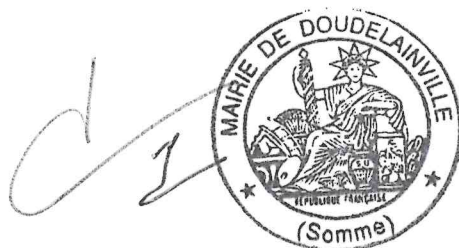
Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à DOUDELAINVILLE

Rémy BOUTROY
Président de séance

Yvonne THIEBAUT
Secrétaire de séance



Une signature manuscrite en bleu, correspondant à Yvonne Thiebaut.